Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 030-213001563-20260320-DEL_2026_03_02-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
29

nombre de membres absents excusés représentés :
0

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
16 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Louis Picard (rue Marcel Bonnafoux à Marguerittes), sous la présidence de Monsieur Bernard CHANTRIER, doyen d'âge.

Changement de lieu exceptionnel considérant que les conditions d'accessibilité et de sécurité de la salle Claude Erignac (lieu ordinaire des séances du Conseil municipal) ne sont pas optimales pour l'accueil d'un public plus important qu'à l'accoutumée.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2026/03/02 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur CHANTRIER

1. Aspects juridiques :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

2. Eléments de contexte :

Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Incidence financière :

Néant

4. Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : désigne M. Yohan MESSABIER secrétaire de séance.

Publié le : 24/03/2026 12:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55979

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 030-213001563-20260320-DEL_2026_03_02-DE

5. Annexes :

Néant

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Bernard CHANTRIER
Président

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bernard CHANTRIER
Président

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 24/03/2026 12:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55979